

## PETITION.

La pétition suivante a été adressée aux différentes branches de la Législature par la Chambre de Commerce de la Puissance :

A l'Honorable Chambre des Communes du Canada, en parlement réunie.

Le mémoire de la Chambre de Commerce du Canada expose respectueusement :

Qu'il est de la plus haute importance, dans les intérêts du Canada, qu'il existe une ligne télégraphique indépendante pour communiquer avec l'Angleterre et l'Europe en général, sans être obligé d'envoyer les messages par un pays étranger ou par des compagnies qui ne sont pas sous le contrôle de la Puissance.

Que par le fait que le Télégraphe Océanique possède le droit exclusif, pour une période de quarante ans, d'atterrir des câbles sous marins à Terre-Neuve et sur les côtes du Labrador, la population du Canada n'a d'autre route que le St. Laurent pour essayer de s'assurer une ligne télégraphique directe entre l'Europe et le Canada.

Que dans la possession du St. Laurent, la population du Canada, non-seulement a une route la plus directe et la moins dispendieuse pour le Commerce en Canada et des Etats-Unis de l'Ouest, mais trouvera qu'elle est aussi la voie la plus courte pour se relier à l'Europe au moyen du télégraphe.

Qu'une compagnie, formée en Angleterre et en Canada, a, de concert avec une compagnie danoise, obtenu le droit d'atterrir des câbles sur les îles Faroe, l'Islande, ou autres possessions danoises dans l'Atlantique, et est prête à faire des efforts pour obtenir le capital nécessaire à l'entreprise, qui est d'assurer, au moyen du télégraphe, une communication directe entre le Canada et l'Angleterre, par le Détroit de Belle-Isle, pourvu que le gouvernement fédéral accorde une aide légale qui donne de l'encouragement et de la confiance à ceux qui y sont engagés.

Qu'une compagnie (celle du Grand Occidental) a été formée en Angleterre pour la pose d'un câble aux Etats-Unis, via les Bermudes, lequel câble est maintenant en voie de construction.

Qu'il serait d'une grande importance pour les intérêts mercantiles de la confédération de prolonger les communications télégraphiques des Bermudes et autres îles des Indes Occidentales jusqu'à Halifax, et l'on pense que l'on pourrait faire des arrangements pour atteindre cet objet si la ligne du St. Laurent aux îles Danoises et à la Grande-Bretagne était établie.

Que la ligne projetée assurerait au Canada une communication rapide et à beaucoup meilleur marché avec l'Europe et le monde entier, non-seulement en temps de paix, mais en temps de guerre ou de crises commerciales et politiques où une telle ligne de communication directe et indépendante semblerait d'une importance inappréciable. Elle mettrait le Canada en rapports fréquents et intimes avec le nord de l'Europe, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Allemagne du Nord et la Russie, aiderait beaucoup à l'émigration que l'on s'efforce d'attirer de ces pays, et amènerait le prolongement de la ligne intérieure de télégraphe jusqu'à la Colombie Britannique, et de là jusqu'en Chine et au Japon.

Que l'atterrissement du câble dans le Détroit de Belle-Isle ou la Baie de Gaspé, serait très avantageux aux intérêts maritimes du Canada, et aiderait à sauver les

biens et la vie des personnes dans les naufrages sur les côtes et dans le golfe du St. Laurent.

Que, dans l'opinion de cette Chambre, l'ouverture de communications télégraphiques directes entre l'Europe et la Confédération, aussi bien qu'avec les Indes Occidentales, mérite et doit recevoir l'attention immédiate du gouvernement du Canada.

Pour ces raisons, vos représentants représentent instamment à votre Honorable Chambre la nécessité d'une telle entreprise et l'avantage qu'elle produirait, dans l'espérance que le parlement agira de manière à obtenir un résultat aussi désirable.

Signé au nom et de la part de la Chambre de Commerce fédérale.

HENRY FRY,  
Président.  
WM. J. PATTERSON,  
Secrétaire.

Montréal, 19 Mars 1873.

Voyez, dans nos colonnes, l'annonce à propos des terres dans l'Iowa et le Nebraska.

### Rapport du Ministre des Travaux Publics.

(Suite.)

BATEAUX A VAPEUR.

Au Fort Frances, la construction des vapeurs fut continuée durant l'hiver; mais au printemps il devint évident que M. James Dick et Cie. n'étaient pas en mesure de remplir leur engagement; que de fait ils n'avaient point à leur disposition les fonds nécessaires pour exécuter l'entreprise; en conséquence le contrat fut annulé.

Des arrangements furent alors pris pour terminer les vapeurs à l'aide d'ouvriers payés à la journée, sous la surveillance immédiate de l'inspecteur; et, à l'ouverture de la navigation des instructions furent envoyées à cet officier, lui ordonnant de continuer les opérations et de prendre pour cela tous les ouvriers et travailleurs au service du département. Cependant, avant que cette communication parvint au Fort Frances, les ouvriers des entrepreneurs avaient de nouveau abandonné l'ouvrage et s'en étaient allés.

Ils furent remplacés aussitôt que les circonstances le permirent, et aujourd'hui l'ouvrage se poursuit activement sous la direction de M. Brunel, inspecteur.

Pour terminer ce que j'avais à dire sur ce malheureux contrat, je ferai remarquer que si MM. James Dick et Cie. eurent à rencontrer beaucoup de difficultés, ils ont eu aussi quelques avantages qui ne sont pas accordés d'ordinaire aux entrepreneurs. On leur fournit des vivres au Fort Frances, après de vaines tentatives faites par eux pour en faire venir. Ils ont eu à leur disposition des canots et tous les accessoires de transport le long des sections navigables, et quand leurs ouvriers les abandonnèrent, ils purent en partie les remplacer par des ouvriers employés aux travaux publics. Leur contrat ne fut annulé que quand il devint indéniable qu'ils n'étaient pas en mesure de le remplir et longtemps après que l'entreprise eût dû être achevée. Leur échec est dû, non pas tant à des négligences de leur part qu'à leur manque de capitaux; et je crois que des contrats, même quand il y a ouverte aux profits une marge moins petite qu'il n'y en avait dans le leur, ne peuvent être entrepris avantageusement dans une région aussi lointaine, que par des compagnies qui disposent d'amples moyens.

La construction des deux bateaux à vapeur a été retardée d'une année par la non-exécution de ce contrat, et ils ne pourront être prêts que pour les opérations de la saison prochaine.

Quand même le contrat aurait été annulé plus tôt, cela n'aurait pas avancé l'ouvrage, parce que durant l'hiver il n'y avait pas de chemin pour transporter les ouvriers ou le matériel au Fort Frances, excepté à des frais énormes.

### LES SAUVAGES.

La question de savoir quelle serait la meilleure ligne de conduite à suivre vis-à-vis des tribus indigènes qui se trouvent sur la route de la Rivière-Rouge ne peut être laissée de côté tant que l'on a affaire sur leur territoire.

Sur la section comprise entre le portage des Français et l'Angle Nord-Ouest du lac des Bois, distance de 250 milles, les sauvages sont nombreux et rodent souvent en bandes considérables autour des voyageurs et des travailleurs.

Jusqu'à ce que les travaux fussent commencés, ces sauvages, qui demeurent dans une région d'un accès difficile, n'étaient pas beaucoup venus en contact avec les blancs. Jamais mélangés aux autres races et sans changements dans leurs habitudes, ils sont sous tous les rapports dans la même condition que quand les premiers explorateurs atteignaient leur pays il y a près de deux cents ans. Ils sont tous païens, sans exception, et manifestent un dégoût prononcé pour le christianisme et la civilisation.

Ils vivent principalement de pêche et de chasse, et leurs affaires générales sont régies par une espèce de gouvernement primitif à eux propre. Ils réclament non-seulement des droits territoriaux, mais encore des droits souverains, ce qui a provoqué des questions quelque peu embarrassantes, mais jusqu'ici toujours résolues à l'amiable, du moins pour le présent.

Dans le district par lequel passe le chemin, la population est exclusivement sauvage et compte à peu près trois mille six cent âmes, indépendamment des indigènes de la même tribu qui demeurent sur le côté américain de la frontière internationale. Généralement les sauvages sont bien armés, chacun d'eux ayant son fusil, son tomahawk et son couteau de chasse ou, comme ils l'appellent eux-mêmes, couteau à scalper.

Les voyageurs et travailleurs transportés dans la contrée sauvage pendant la saison d'été ont généralement été au nombre de deux à trois cents, sans arme aucune et ont tranquillement conduit leurs opérations au milieu de sauvages armés plusieurs fois plus nombreux qu'eux.

De ces faits on peut raisonnablement conclure que les sauvages n'ont pas été très féroces et les travailleurs très importuns. De fait, la bonne entente a régné des deux côtés, et c'est très heureux, car il n'y a pas de tribunaux auxquels on puisse en appeler en cas de difficultés, ni de troupe militaire à laquelle on puisse recourir en cas de troubles.

On peut, je crois, raisonnablement attribuer à deux causes le fait qu'il ne s'est pas élevé de difficultés sérieuses: en premier lieu on a pris le plus grand soin de n'amener que des hommes choisis dans les classes connues par leurs habitudes à se montrer soumis à la discipline dans les troupes sauvages; et en second lieu les liqueurs enivrantes, — la grande source des troubles sauvages — ont été complètement prohibées. A cela il convient d'ajouter que le spectacle de nombreux corps d'hommes armés passant sur leur territoire pour se rendre à Manitoba n'a pas peu contribué à augmenter le respect du sauvage pour l'homme blanc.

Les opérations faites sous la direction du département des Travaux Publics ont été, dès le début, conduites sur le système de la tempérance dans l'acceptation la plus stricte du mot et ont eu les plus heureux résultats, tant pour le bien-être des sauvages que pour la santé et la discipline des travailleurs.

Mais cet état de choses ne peut pas toujours durer. Avec l'ouverture de la ligne au trafic général et la colonisation, la position des sauvages vis-à-vis des blancs sera modifiée; et je crois, dans l'intérêt des deux parties, que le temps est venu où il faut prendre des mesures pour faire face à cette éventualité.